



Assemblée Générale 2012

Samedi 3 mars 2012

Cotisations 2012

Le montant de la cotisation pour l'année est porté à l'ordre du jour de chacune de nos Assemblées Générales.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le montant de la cotisation pour l'année 2012 est fixé à : 25 € pour une adhésion individuelle et 40 € pour un couple.



BULLETIN D'ADHESION

Année 2012

A compléter et à renvoyer à l'adresse de l'association accompagné du règlement correspondant à l'ordre de « Motos et Scooters Anciens de Roquebrune Cap Martin ».

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

e. mail :

Date de naissance :

Je souhaite adhérer à l'association « Motos et Scooters Anciens de Roquebrune Cap Martin » pour l'année 2012 :

A titre individuel pour un montant de 25 €

En tant que couple pour un montant de 40 €

Nom et prénom de la seconde personne inscrite : Date de Naissance :

Date :

Signature :